



**Communiqué de presse**  
**POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE CO-CONSTRUITE DANS LE**  
**RESPECT DES DROITS CULTURELS<sup>1</sup>**

Lyon, le 14 mars 2022

En octobre 2021, la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) a lancé un audit pour l'optimisation financière du théâtre de Privas (scène conventionnée Art et Territoire). Cet audit a été commandé sans aucune consultation des autres partenaires publics qui financent la structure. Déclaré caduc, l'audit est aujourd'hui abandonné, ainsi qu'un projet de délégation de service public lancé par la CAPCA. La directrice du théâtre de Privas, Christine Chalas, a donné sa démission bien que son projet n'ait pas pu être entièrement mis en œuvre. Toutes ces actions se déroulent dans la plus grande opacité.

Le SYNAVI, syndicat national des arts vivants est le premier syndicat du secteur au sein de la FSICPA - Fédération des compagnies, lieux intermédiaires et structures indépendantes du spectacle, qui représente 800 structures sur le territoire national.

Nous nous inquiétons d'une démarche isolée dont nous ne percevons pas clairement le but. Nous nous inquiétons car depuis plusieurs années le service public de la culture subit de nombreuses attaques visant à lui nier sa qualité de bien commun en lui appliquant des critères de rentabilité et une logique de prestation confiée à des opérateurs privés.

---

<sup>1</sup> **Loi Nôtre du 16 juillet 2015** « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (article 103)

Nous voulons rappeler que de nombreuses compagnies ardéchoises prennent appui sur cet équipement pour créer et diffuser leur travail, mais aussi être moteur dans l'infusion artistique auprès des habitants.

Nous voulons rappeler qu'un théâtre, c'est l'accès à la culture pour tous, et qu'il est du devoir des tutelles d'encourager dans ces lieux la promotion des droits culturels. Ces droits sont fondamentaux et inaliénables pour les personnes, ils garantissent la diversité culturelle et l'accès pour chacun à la libre expression de son identité propre au sein de la société.

Nous nous opposons à toute tentative d'ingérence des pouvoirs publics dans les choix de programmations. Nous nous opposons à toute démarche qui veut transformer le service public de la culture en une industrie de loisir rentable.

Une politique publique en matière de culture ne peut être pertinente que si elle est concertée et co-construite. Nous souhaitons que s'ouvre un dialogue éclairé et sérieux, qui prenne réellement en compte les intérêts des compagnies, artistes, publics et habitants sur le devenir et les missions du théâtre de Privas.

Le SYNAVI réaffirme son soutien au Théâtre de Privas et à ses équipes, ainsi qu'aux publics et aux équipes indépendantes du territoire.

Au côté des associations de spectateurs et des autres syndicats du secteur nous restons vigilants et mobilisés.

Jeanne Guillon, Gautier Marchado, Paul Pitaud, co-délégués régionaux, pour la  
délégation du Synavi Auvergne-Rhône-Alpes